CONTRAT
LOI MADELIN
ÉLIGIBLE
OFFRE MMJ-LIBERTÉ 2024
AVOCATS - TNS
QUAND ON SE BAT POUR LA JUSTICE
ON A BESOIN D'UNE MUTUELLE QUI NOUS PROTÈGE.
La Mutuelle d'un Monde plus Juste.
La Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

POUR DÉFENDRE
UN MONDE
PLUS JUSTE,
ON DOI
COMPTER SUR LA
D'UN MONDE P

Mutuelle affinitaire, la MMJ protège désormais tous les Métiers de la Justice. Elle est la Mutuelle d'un Monde plus Juste. En voici les preuves :

PAS DE DISCRIMINATION À L'ENTRÉE

La MMJ protège tout le monde, sans exception et sans examen de santé.

PAS D'INÉGALITÉ

La MMJ ne facture pas à la tête du client. Nos adhérents bénéficient de tarifs adaptés calculés d'après leur âge. Nous menons aussi une politique d'accompagnement social pour soutenir nos adhérents en difficulté.

PAS DE MARCHANDISATION

La MMJ, acteur de l'économie sociale et solidaire est une société de personnes à but non lucratif. Toutes nos ressources sont dédiées à la protection de nos adhérents, pas à la rémunération d'actionnaires.

PAS D'OPPORTUNISME

La MMJ protège depuis près de 80 ans les agents et magistrats du ministère de la Justice et, par extension, tous les métiers qui assurent la protection de nos concitoyens. Nous ne faisons pas n'importe quoi pour n'importe qui.

PAS DE FRAGILISATION

Nous ne voulons pas qu'un problème de santé affaiblisse la situation financière de nos adhérents. Avec nos garanties santé, nos surcomplémentaires et nos solutions de prévoyance qui complètent les pertes de revenus, nous favorisons le maintien du pouvoir d'achat.

T POUVOIR
MUTUELLE
LUS JUSTE.

AVEC LA MMJ,

MA SANTÉ EST UNE PRIORITÉ.

LA MMJ L'A BIEN COMPRIS.

REMBOURSEMENT

LA MMJ ME REMBOURSE SOUS 72 H.

C'est le délai moyen de remboursement à réception de vos demandes.

QUALITÉ

LA QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT EST CERTIFIÉE, POUR TOUJOURS ME SATISFAIRE.

Notre démarche qualité s'illustre par exemple avec un **délai d'attente d'une minute pour les appels téléphoniques.** 80% des demandes sont aussi traitées dès le 1er contact.

C'EST TRÈS CLAIR.

BIEN-ÊTRE

LA MMJ ME DONNE ACCÈS AUX MÉDECINES DOUCES.

Nos garanties « Prévention - bien-être » incluent le remboursement des consultations de divers praticiens (acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, étiopathe, homéopathe, ostéopathe…) jusqu'à 300 €/an.

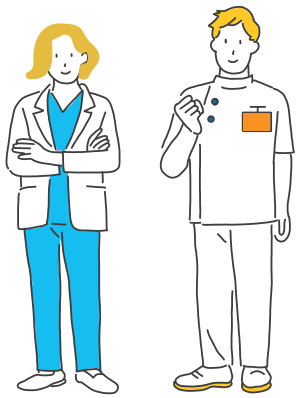

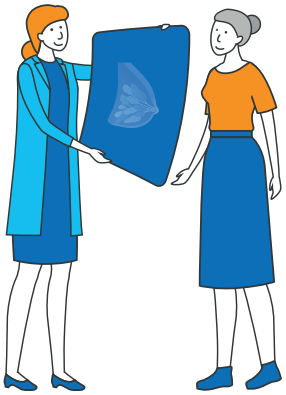

DÉPISTAGE

LA MMJ M'ENCOURAGE DANS MES DÉMARCHES DE PRÉVENTION.

Jusqu'à 70€ remboursés pour les **dépistages du cancer** du sein, du col de l'utérus, de la prostate.

PODOLOGIE

LA MMJ PREND SOIN DE MES PIEDS.

La MMJ prend en charge vos **soins de pédicurie** jusqu'à 300€/an et **rembourse vos semelles orthopédiques** jusqu'à 170€/an en complément de l'Assurance maladie.

MÉDICAMENTS

JE RESTE BIEN INFORMÉ AVEC GOODMED

Vous bénéficiez d'un accès Premium 100% gratuit à l'application Goodmed pour obtenir des informations utiles et personnalisées sur vos médicaments (posologie, contre-indications, etc.) et ceux de vos proches, grâce à notre partenaire Urops.

MON BIEN-ÊTRE NE SE MARCHANDE PAS.

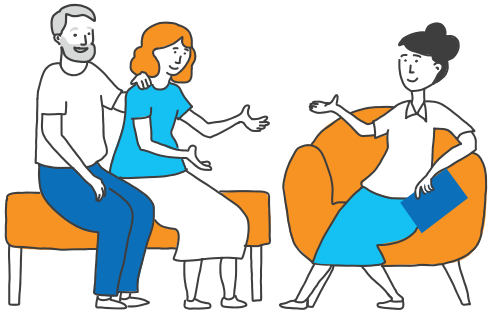

PSYCHOLOGIE

LA MMJ M'APPORTE UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN CAS DE BESOIN.

Avec le forfait « **Psychologue, psychomotricien et psychothérapeute** », la MMJ vous rembourse jusqu'à 240€/an. Et sur simple appel, nos experts (psychologues cliniciens, infirmières et travailleurs sociaux) apportent une écoute et une aide adaptée.

MATERNITÉ

LA MMJ M'ACCOMPAGNE À L'ARRIVÉE DE MON BÉBÉ.

Après votre accouchement, vous bénéficiez d'une aide-ménagère à domicile, de la prise en charge des aînés ou encore de la présence d'un(e) professionnel(le) pour l'acquisition des premiers gestes.

TÉLÉCONSULTATION

LA MMJ ME PERMET DE CONSULTER UN MÉDECIN 7J/7.

Tous nos adhérents et leurs ayants droit peuvent consulter un médecin généraliste, un pédiatre ou un psychologue 7j/7.

CAUTION

UN SOUTIEN FINANCIER POUR MON PROJET IMMOBILIER.

La MMJ propose à ses adhérents un service de cautionnement avantageux mis en œuvre par l'union mutualiste MFPrécaution.

POUVOIR D'ACHAT

AVEC LA MMJ JE FAIS DES ÉCONOMIES.

Grâce au partenariat avec **le réseau de soins Carte Blanche,** les adhérents MMJ bénéficient de **services et de remises jusqu'à 40% en optique, 15% en dentaire et 20% en audio. Et pour les vacances,** notre partenaire Miléade vous propose **10% à 15% de réduction** toute l'année dans ses clubs et hôtels.

NUTRITION PRÉVENTION SANTÉ

MON ALIMENTATION EST UNE PRIORITÉ.

Pour un bon équilibre de vie, nos adhérents ont accès à des consultations téléphoniques gratuites avec des diététiciens.

3 FORMULES ADAPTÉES

LIBERTÉ 1

LIBERTÉ 2

“Nos besoins évoluent avec l'âge. À la MMJ, pas de solutions formatées, chacun trouve la formule qui lui convient.”

LA GARANTIE EFFICACE

La formule qui couvre les dépenses essentielles et les soins de confort :

- spécialiste jusqu’à 150%
- pharmacie : toutes les vignettes remboursées à 100%
- dentaire : implants 200€/an, parodontologie 300€/an
- optique : 280€ pour des verres très complexes et monture
- aide auditive : inclus dans le panier de soins 100% santé

LA GARANTIE COMPLÈTE

La formule qui propose des prestations renforcées pour un budget équilibré :

- optique : verres simples et monture 240€, lentilles 150€/an
- hospitalisation : prise en charge élevée des dépassements d’honoraires (chirurgien, anesthésiste, obstétricien) jusqu’à 180%
- implantologie : 300€/an
- médecine douce : 200€/an
- dépistage (cancer col de l’utérus, prostate, sein) : 50€/an
- automédication (paracetamol, sirops...) : 40€/an

À CHAQUE PROFIL

LIBERTÉ

LA GARANTIE PERFORMANTE

La formule qui offre une totale tranquillité d'esprit

- consultation spécialiste : jusqu'à 220%
- hospitalisation – chambre particulière : 90€/jour les trois premiers jours
- optique : jusqu'à 600€ pour des verres très complexes et monture (dont ticket modérateur), lentilles 200€/an (dont ticket modérateur)
- chirurgie réfractive : 500€/œil/an
- dentaire : 500€/an pour les implants, couronnes et prothèses dentaires amovibles jusqu'à 300%
- médecine douce : 300€/an
- orthodontie : jusqu'à 200%/semestre
- cure thermale : jusqu'à 100% + 300€/an

AVEC OPTIMA, NOS GARANTIES SURCOMPLÉMENTAIRES RENFORCENT VOS REMBOURSEMENTS SANTÉ

3 formules :

Surcomplémentaire **OPTIMA SUP**

Surcomplémentaire **OPTIMA HOSPIT**

Surcomplémentaire **OPTIMA MAX**

Avec Optima Max, des remboursements supplémentaires jusqu'à :

- 300€ sur les prothèses dentaires
- 150€ sur les verres et/ou lentilles
- 200€ sur les cures thermales
- 120€ sur la médecine douce
- 100€ supplémentaires sur les semelles orthopédiques
- 200€ supplémentaires sur les aides auditives
- 50€ pour l'automédication (paracétamol, sirops, etc.)

Avec Optima Hospit, jusqu'à :

- 600€ sur les honoraires de médecins
- 60€/jour pour une chambre particulière
- 80€ pour les frais annexes (coiffeur, TV, manucure…)

CONCRÈTEMENT, C'EST QUO

Les remboursements exprimés ci-dessous intègrent la part Assurance maladie et la part MMJ et ils sont non contractuels.	ASSURANCE MALADIE	LIBERTÉ 1	LIBERTÉ 2	LIBERTÉ 3
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux				
Généralistes [1] OPTAM[2]	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Généralistes [1] non OPTAM[2]	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR
Spécialistes [1] OPTAM[2]	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Spécialistes [1] non OPTAM[2]	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM[2]	70 %	150 % BR	180 % BR	220 % BR
Actes techniques médicaux non OPTAM[2]	70 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Actes de radiologie et d'échographie OPTAM[2]	70 %	130 % BR	160 % BR	190 % BR
Actes de radiologie et d'échographie non OPTAM[2]	70 %	110 % BR	140 % BR	170 % BR
Honoraires paramédicaux et analyses				
Auxiliaires médicaux (orthophonistes - infirmiers - kinésithérapeutes - orthoptistes)	60 %	100 % BR	130 % BR	150 % BR
Analyses et examens de laboratoire	60 %	100 % BR	110 % BR	120 % BR
Pharmacie				
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 65%	65 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 30%	30 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 15%	15 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments prescrits non remboursés par l'AM - automédication : remboursement limité aux médicaments inscrits à l'ANSM	-	20 € / an	40 € / an	80 € / an
MATÉRIEL MÉDICAL				
Bilan podologie et Orthèses plantaires - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 130 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 170 €
HOSPITALISATION				
Honoraires médicaux				
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens [3] OPTAM-CO [2]	80 % - 100 %	160 % BR	180 % BR	220 % BR
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens [3] non OPTAM-CO [2]	80 % - 100 %	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Chambre particulière : Forfait variable pour les Etablissement conventionnés RFH (5) et non conventionnés RFH				
Chambre particulière par jour [5] Pour les 3 premiers jours d'hospitalisation : Chirurgie - Médecine - Maternité	-	60 €	75 €	90 €
Chirurgie-Médecine	-	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €
Soins de suite et de réadaptation	-	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €	18,50 € à 40 €
Autres frais				
Forfait journalier / Forfait Patient Urgence : Etablissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux [4]	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnant [6] : Hébergement et restauration au sein de l'établissement	-	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €	26 € à 38,5 €
OPTIQUE (7 - 9)				
Equipements «100% Santé» - Classe A (7-9) - y compris suppléments	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipement «Tarifs libres» - Classe B (9 à 11)				
Verres simples (la paire)	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 200 € année 1 100 % BR + 300 € année 2
Verres complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 150 €	100 % BR + 225 €	100 % BR + 300 € année 1 100 % BR + 400 € année 2
Verres très complexes (la paire)	60 %	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €	100 % BR + 400 € année 1 100 % BR + 500 € année 2
Monture	60 %	100 % BR + 80 €	100 % BR + 90 €	100 € (dont TM)
Suppléments pris en charge par l'AM	60 %	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €	100 % BR + 15 €
Lentilles [11] remboursées ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 € (dont TM)	150 € (dont TM)	200 € (dont TM)
Chirurgie réfractive - Forfait annuel - Par œil	-	200 €	300 €	500 €

I MES PRESTATIONS ?

CONTRAT LOI MADELIN ÉLIGIBLE

DENTAIRE (7- 8)				
Soins et prothèses «100% Santé» (7)	70 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Soins dentaires				
Soins, endodontie, réparation	60 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie remboursée ou non par l'AM - Forfait annuel	60 %	100 % BR + 300 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 400 €
Prothèses à tarifs maitrisés (honoraires limites de facturation) et libres (8)				
Couronne sur dents visibles Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	150 % BR	225 % BR	300 % BR
Couronne sur dents non visibles Molaire	60 %			
Prothèse provisoire	60 %			
Bridge	60 %			
Adjonction - Bridge	60 %			
Inlay-core	60 %			
Implantologie				
Implant - Forfait annuel	-	200 €	300 €	500 €
Prothèse implant sur dents visibles, Incisive, Canine et Pré-molaire	60 %	100 % BR + 325 €	100 % BR + 370 €	100 % BR + 420 €
Prothèse implant sur dents non visibles, Molaire	60 %	100 % BR + 195 €	100 % BR + 245 €	100 % BR + 420 €
AIDES AUDITIVES				
Aides auditives «100% Santé» - Classe I (7)(12)	60 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II (7) (12) Aide auditive ≤ 20ans (13)	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II (7) (12) Aide auditive > 20ans (13)	60 %	100 % BR + 100 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 600 €
Frais d'entretien : aide auditive (pile - fourniture)	60 %	170 % BR	170 % BR	170 % BR
PRÉVENTION BIEN-ÊTRE				
Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur (14), diététiciens (14), ergothérapeute (14), étiopathe, homéopathe, ostéopathe (14), pédicure-podologue - Forfait annuel	-	120€ max 40 € / acte	200€ max 40 € / acte	300€ max 40 € / acte
Psychologues (14), Psychothérapeute (14), Psychomotriciens (14) - Forfait annuel	-	120 € max 40 € / acte	180 € max 40 € / acte	240 € max 40 € / acte
Dépistage (cancer du col utérus, de la prostate, du sein) - Forfait annuel	-	50 €	60 €	70 €
Activité physique adaptée sur prescription médicale - Forfait annuel	-	15 €	25 €	35 €
Participation financière - Activités : sportives - culturelles - Forfait annuel	-	30 €	60 €	70 €
Vaccins non remboursés par l'AM - Forfait annuel	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Cure thermale remboursée par l'AM (15)				
Cure thermale avec ou sans hosptalisation + forfait annuel en cas de reste à charge	65 % - 80 %	100% BR + 100 €/an	100% BR + 200 €/an	100% BR + 300 €/an

AM = Assurance Maladie - BR = Base de Remboursement - TM = Ticket Modérateur

(1) REMBOURSEMENTS EXCLUS : majoration de la participation de l'assuré ou dépassements d'honoraires facturables en cas de non-respect du parcours de soins. **(2)** OPTAM : OPtion Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-CO : OPtion Tarifaire Maîtrisée Médecine, Chirurgie, Obstétrique. Liste des médecins accessible sur le site annuairesante.ameli.fr. **(3)** HONORAIRES CHIRURGICAUX : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique. **(4)** ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX : absence de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - maison de retraite médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ; MAS - Maison d'Accueil Spécialisée - établissement médico-social accueillant des personnes adultes souffrant d'un handicap mental ou physique et en état de dépendance. **(5)** CHAMBRE PARTICULIERE : - pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH) : le remboursement de la chambre particulière est majoré (voir tarif max) et en conséquence le reste à charge est nul ou maitrisé, - remboursement majoré en court séjour les 3 premiers jours d'hospitalisation. **(6)** FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfants mineurs, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif. **(7)** 100% SANTE : équipements et prothèses tels que définis règlementairement en vigueur au 1er janvier 2021. **(8)** PROTHESES "TARIFS MAITRISES ET LIBRES" : les prestations figurant dans le tableau sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

	Année 1	Année 2	Année 3 et plus
LIBERTÉ 1	1 000€	1 000€	Pas de plafond
LIBERTÉ 2	1 400€	1 400€	Pas de plafond
LIBERTÉ 3	1 800€	1 800€	Pas de plafond

(9) RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'OPTIQUE MÉDICALE : 24 mois minimum à compter de la date de facturation du précédent achat d'un équipement optique pour les assurés de 16 ans et +. Ce délai est réduit à un an en cas d'évolution de la vue (production d'une prescription médicale ou d'un justificatif de l'adaptation par un opticien) et pour les assurés de moins de 16 ans et à 6 mois pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Pas de délai minimal de renouvellement pour les assurés présentant des conditions médicales particulières sur prescription d'un ophtalmologue (cf. liste des pathologies sur le site ameli.fr). En cas d'équipement comportant des verres de catégorie différente (simple, complexe, très complexe), le forfait par verre correspond à la moitié du forfait prévu pour la paire. Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux. **(10)** MIXAGE DES ÉQUIPEMENTS DE CLASSE DIFFÉRENTE : possibilité de mixer un équipement de classe A (par ex : les verres) avec un équipement de classe B (par ex : la monture). **(11)** ÉQUIPEMENTS À TARIFS LIBRES - CLASSE B : les prestations sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

LIBERTÉ 1	LIBERTÉ 2	LIBERTÉ 3
350€ lunettes + lentilles	400€ lunettes + lentilles	510€ lunettes + lentilles

(12) ADAPTATION DE L'AIDE AUDITIVE : réalisée par l'audioprothésiste, elle comporte sur 4 années : 1 séance minimum tous les 6 mois au-delà d'un an avec à chaque séance une vérification de l'efficacité de l'aide auditive, le réglage et l'entretien de l'appareil. RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT : aide auditive renouvelable au-delà de 4 ans, la date s'apprécie au regard de la date de facturation de l'achat du premier équipement. **(13)** DATE LIMITE D'APPLICATION DU TARIF ENFANT : jusqu'à la veille du 21ème anniversaire. **(14)** QUALITÉ DU PROFESSIONNEL : agrément par la CNAMTS, professionel disposant d'un numéro référencé au répertoire Adeli ou RPPS. **(15)** CURE THERMALE : la prise en charge des frais de cure thermale est subordonnée à l'accord préalable de l'AM et après examen des ressources de l'assuré par cette dernière.

QUE ME REMBOURSE LA MMJ ?

Pour vous permettre de bien comprendre la qualité de nos remboursements, nous vous présentons de nombreuses situations avec les différents niveaux de prise en charge qui vous sont proposés.

EXEMPLES	Tarif réglementé ou prix pratiqué
HOSPITALISATION	
Forfait journalier hospitalier en court séjour	**20,00 €**
Honoraires du chirurgien pour une opération chirurgicale :	
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhétrents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	**413,00 €**
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhétrents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	**451,00 €**
OPTIQUE	
Monture classe B + 2 verres simples - classe B	**339,00 €**
Monture classe B + 2 verres progressifs - classe B	**601,00 €**
DENTAIRE	
Détartrage	**43,38 €**
Orthodontie remboursée par l'AM - par semestre	**720,00 €**
Orthodontie refusée - par semestre	**720,00 €**
Couronne céramo-métallique sur molaires	**547,90 €**
AIDES AUDITIVES	
Aide auditive de classe II par oreille > 20 ans	**1 534,00 €**
SOINS COURANTS	
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	**26,50 €**
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie :	
- sans dépassement d'honoraires	**31,50 €**
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhétrents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	**44,00 €**
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhétrents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	**58,00 €**
MATÉRIEL MEDICAL	
Bilan podologique et orthèses plantaires	**190,00 €**
PRÉVENTION BIEN-ÊTRE	
Médecine douce	**60,00 €**
CURE THERMALE	
Forfait cure rhumatologie de 3 semaines	**585,66 €**

* Participation forfaitaire de l'Assurance maladie

Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	LIBERTÉ 1		LIBERTÉ 2		LIBERTÉ 3	
	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge
0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
271,70 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €	141,30 €	0,00 €
271,70 €	81,51 €	97,79 €	163,02 €	16,28 €	179,30 €	0,00 €
0,09 €	180,06 €	158,85 €	240,06 €	98,85 €	299,94 €	38,97 €
0,09 €	280,06 €	320,85 €	390,06 €	210,85 €	500,04 €	100,87 €
26,03 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €	17,35 €	0,00 €
193,50 €	0,00 €	526,50 €	96,75 €	429,75 €	193,50 €	333,00 €
0,00 €	100,00 €	620,00 €	200,00 €	520,00 €	400,00 €	320,00 €
72,00 €	108,00 €	367,90 €	198,00 €	277,90 €	288,00 €	187,90 €
240,00 €	260,00 €	1 034,00 €	510,00 €	784,00 €	760,00 €	534,00 €
17,55 €	7,95 €	1 €*	7,95 €	1 €*	7,95 €	1 €*
21,05 €	9,45 €	1 €*	9,45 €	1 €*	9,45 €	1 €*
21,05 €	21,95 €	1 €*	21,95 €	1 €*	21,95 €	1 €*
15,10 €	13,80 €	29,10 €	20,70 €	22,20 €	29,90 €	13,00 €
33,82 €	151,82 €	4,36 €	155,18 €	1 €*	155,18 €	1 €*
0,00 €	40 €/par acte Forfait de 120 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 200 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 300 €/an	20,00 €
347,59 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €	238,07 €	0,00 €

ASSISTANCE

LA MMJ M'ACCOMPAGNE EN CAS D'HOSPITALISATION.

Vous êtes hospitalisé suite à un accident ou une maladie ? La MMJ vous propose des solutions pour faciliter votre retour chez vous : **aide à domicile, services de proximité pour vos courses ou encore livraison de médicaments.**

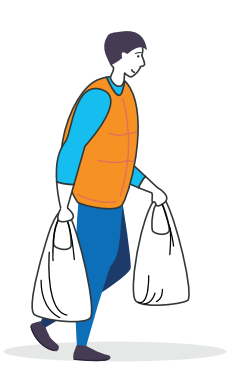

POUR RESTER SEREIN IL FAUT UNE MUTUELLE QUI ASSURE AU QUOTIDIEN.

OPTIQUE

LA MMJ M'AIDE À GARDER UNE BONNE VUE.

Nos garanties incluent la prise en charge **la chirurgie réfractive jusqu'à 500€** par œil et le remboursement de vos montures avec **verres très complexes jusqu'à 600€.**

BIEN-ÊTRE

MON CONFORT N'EST PAS MIS DE COTÉ.

Nos prestations santé incluent **le remboursement des cures thermales.** Et pour encore plus de confort, nos garanties incluent un forfait pour assurer les dépenses non prises en charge par l'Assurance maladie (transport, hébergement, soins).

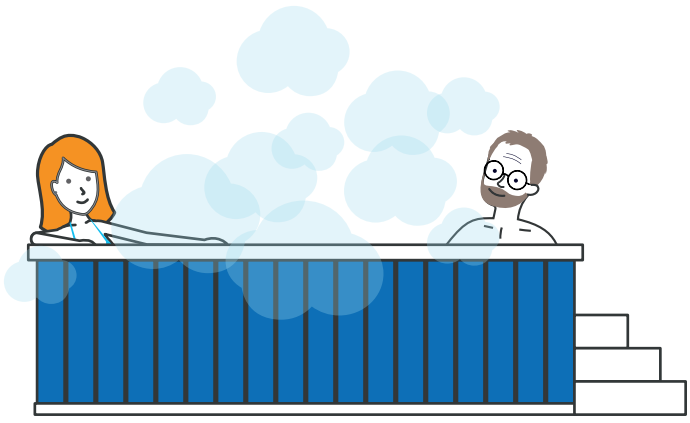

L'espace adhérent de la MMJ facilite la vie

Téléchargez votre carte mutualiste de tiers payant.

•

Effectuez vos démarches en ligne
et suivez vos demandes en cours.

•

Consultez vos remboursements.

•

Des réponses et des traitements plus rapides :
vos demandes parviennent directement au service concerné.

•

Localisez un professionnel de santé
sur le réseau de soins.

•

Accédez facilement aux publications de la MMJ :
téléchargez les formulaires, le magazine,
les règlements, les notices...

ASSURANCE SANTÉ ANIMALE

MON ANIMAL AUSSI EST BIEN PROTÉGÉ.

Pour vous aider à offrir le meilleur à votre animal, la MMJ a mis en place **un partenariat avec Santévet, n°1 de l'assurance santé animale en France et vous fait bénéficier d'avantages à la souscription..**

PRÉVENTION

AVEC LA MMJ JE DEVIENS ACTEUR DE MA SANTÉ.

La MMJ met la prévention au cœur de ses actions et propose des cycles de webconférences sur des thématiques telles que le télétravail, le stress, le sommeil, etc.

DÉPENSES SANTÉ

LA MMJ MET À MA DISPOSITION L'APPLI MYSOFIE POUR SUIVRE MES DÉPENSES SANTÉ.

Contactez-nous, nos équipes sont là pour vous.

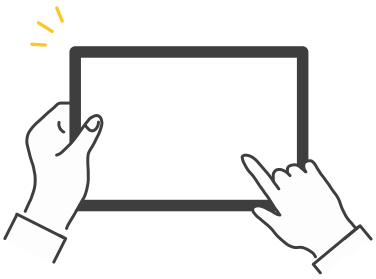

mmj.fr

adhesion@mmj.fr

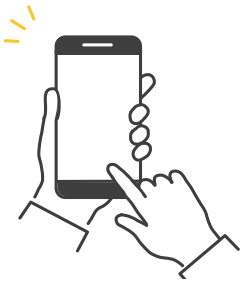

01 62 01 03 21
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Votre devis en 5mn

La Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521

Crédit photos : ©Shutterstock - Document non contractuel - 2023